

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 janvier 2017.

RÉSOLUTION

2017-037

LOISIRS ET CULTURE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME LUCILLE DESPARD À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lucille Despard a été à l'emploi de la Ville en 2016, à titre de d'employée contractuelle au poste d'agente de développement culturel, pour une période de huit mois débutant le 15 février et se terminant le 24 septembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat de Mme Despard pour une période de huit mois, soit du 13 février 2017 au 22 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission renouvelle le contrat de Mme Despard pour une période de huit mois débutant le 13 février 2017 et se terminant le 22 septembre 2017, aux mêmes conditions qu'en 2016;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire